

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize février à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire en exercice.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, GRADASSI Colette, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre MORDELET Pierre

Absents représentés : BASCOUL André (à MORDELET Charles-Antoine), GARENCE Jacques (à CHAUVIN Hélène), GARRON Patrice (à TROIN Katia),

Absents excusés non représentés : sans objet

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

18/03/2024

Objet de la délibération

Délibération n°17/2024 : **Affectation du résultat BUDGET COMMUNE 2023**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

194 050,15 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)

241 140,32 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser)

435 190,47 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-91 981,87 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0,00 €

Besoin de financement F

=D+E

-91 981,87 €

AFFECTATION = C

=G+H

435 190,47 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

91 981,87 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

343 208,60 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0,00 €

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

